

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**EN L'AFFAIRE CONCERNANT** une demande de Liberty Utilities (Gas Nouveau-Brunswick) pour l'approbation de ses états financiers réglementaires de 2019, l'approbation de modifier ses tarifs de distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'approbation d'un mécanisme de partage pour les gains excédentaires et l'approbation des comptes d'écart pour l'impôt sur le revenu, pension et le COVID-19.

**ORDONNANCE**

**ATTENDU QUE** Liberty Utilities (Gas Nouveau-Brunswick) LP (Liberty Utilities), a demandé à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) l'approbation de ses états financiers réglementaires de 2019. En outre, étant donné que les revenus de 2019 ont entraîné un rendement réel des capitaux propres supérieur à 12,9 %, Liberty Utilities a déposé sa méthode de répartition proposée (mécanisme de partage pour les gains excédentaires) en vertu du paragraphe 52.03(2) de la *Loi de 1999 sur la distribution du gaz*;

**ET ATTENDU QUE** Liberty Utilities a également demandé l'approbation de modifier ses tarifs de distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

**ET ATTENDU QUE** Liberty Utilities a également demandé l'approbation des comptes d'écart pour l'impôt sur le revenu, pension et le COVID-19.

**À CES CAUSES, IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :**

1. La Commission tiendra une conférence préalable à l'audience en ce qui a trait à cette instance par vidéoconférence, **le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, à compter de 10 h**. Les parties intéressées peuvent y assister et faire des observations sur la procédure à suivre ainsi que sur tout autre sujet pertinent. Les lignes directrices pour la vidéoconférence seront fournies à toutes les parties 48 heures avant la conférence préalable à l'audience prévue.
2. Les parties qui comptent intervenir doivent s'inscrire en visitant le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca), sous la rubrique « Règles de

*procédure* » et compléter le formulaire « Demande de statut d'intervenant ». Le formulaire doit être complété et déposé auprès de la Commission au plus tard le vendredi 28 août 2020 à l'adresse [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca) ou en composant le 1-866-766-2782. Les parties doivent indiquer la langue officielle dans laquelle elles souhaitent être entendues.

4. L'avis sera publié une fois, en français ou en anglais, comme il convient, eu égard à la langue principale de la publication, dans chacun des journaux suivants, et ce, au plus tard le mercredi 12 août 2020 :
  - L'Acadie Nouvelle
  - The Daily Gleaner
  - Times & Transcripts
  - The Telegraph Journal
  
5. Une copie de l'avis, suivant le format présenté ci-joint et marqué « A », doit être fournie par Liberty Utilities aux personnes suivantes :
  - i) chacun des revendeurs de gaz certifié ;
  
  - ii) toutes les parties impliquées dans la Demande de tarifs de 2019/20 de Liberty Utilities (Instance n° 453) et la Demande de Liberty Utilities pour l'approbation des états financiers réglementaires de 2018 (Instance n° 453) ; et
  
  - iii) toute personne qui le demande.

6. Une copie de l'avis, suivant le format présenté ci-joint et marqué « A », doit également être disponible sur le site Web de Liberty Utilities à l'adresse <http://www.naturalgasnb.com> au plus tard le mercredi 12 août 2020.

FAIT à Saint John, Nouveau-Brunswick, ce 11<sup>e</sup> jour d'août 2020.

**PAR LA COMMISSION**



Kathleen Mitchell  
Greffière en chef

Commission de l'énergie et des  
services publics du Nouveau-Brunswick  
C.P. 5001  
15, Market Square, bureau 1400  
Saint John (Nouveau-Brunswick)  
E2L 4Y9  
Téléphone : (506) 658-2504  
Sans frais : 1-866-766-2782  
Télécopieur : (506) 643-7300  
Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)  
Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)